

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BIELLE

SEANCE DU 4 JUIN 2021**D202142**

L'an deux mil vingt-et-un, le quatre juin, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués se sont réunis en Mairie de BIELLE sous la présidence de M. Jean MONTOULIEU, Maire.

Présents : M. Jean MONTOULIEU, M. Alain LALOUBERE, M. Éric DIES, Mme Jocelyne LABADIOLE, Mme Elisabeth ESTOPPEY, M. Pierre CRAVEIRO, Mme Laetitia LAYRIS-VERGES, M. François Xavier DEMULSANT

Procuration : Mme Marie-France POEYMEDOU à M. Alain LALOUBERE

Absents : M. Rémi PARIS et M. Jean-Pierre POMMIES

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth ESTOPPEY

Membres en exercice : 11

Pour : 9 Contre 0

Membres présents : 8 + 1 proc

Abstentions : 0

OBJET : Adoption du tableau des effectifs des emplois permanents

Monsieur le Maire expose qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Par ailleurs, les articles L.2313-1 et R.2313-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) imposent la tenue d'un « état du personnel » dont le contenu est encadré par l'instruction budgétaire et comptable M14 et l'obligation de le joindre en annexe au budget primitif et au compte administratif.

Enfin, le Conseil Municipal adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents *de la commune*.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le tableau des effectifs des emplois permanents joint à la présente délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 4, 6 et 34

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles 4 et 6 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Considérant le besoin de *la collectivité territoriale ou de l'établissement* de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour,

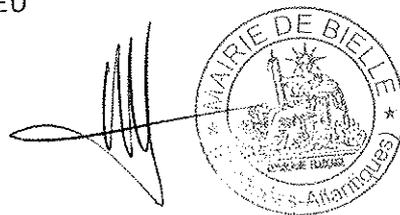
Sur le rapport de *Monsieur le Maire*, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE

- D'approuver le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité ou de l'établissement, à compter du 1^{er} juillet 2021 comme ci-annexé.
- Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés sont inscrits au budget principal
- Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Jean MONTOULIEU



Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 064-216401273-20210604-D202142-DE

COMMUNE DE BIELLE

Tableau des effectifs au 1er juillet 2021

Arrêté ou contrat	Grade	Cat.	Durée hebdo	Missions	Statut	Agent
Service administratif						
Titularisation 01/07/2018	Adj. Administratif	C	32H00	Secrétaire de mairie	Titulaire	MOURET Michel
CDD 3 ans le 01/07/2021	Adj. Administratif	C	15H00	Gérante APC	Contractuel	CAUBE Marie-Reine
Service technique						
Avancement au 9 avril 2021	Adj. Technique ppal de 2ème classe	C	35H00	Agent polyvalent voirie	Titulaire	MIRO Alexandre
Titularisation 01/09/2019	Adj. Technique	C	35H00	Agent polyvalent voirie	Titulaire	BARTZ Florian
Promotion grade 01/08/2019	Adj. Technique ppal de 1ère classe	C	5H00	Agent d'entretien	Titulaire	DUVERNEUIL Michèle

Le Maire

Jean MONTOULIEU

Le 07/06/2021

